
La **VIE** des

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Vol. 11, n. 10

MONTRÉAL

Décembre 1953

SOMMAIRE

PIÉTÉ

S. S. Pie XII Prière pour l'année mariale.... 290

DROIT DES RELIGIEUX

Arthur Calle, O.F.M. Premier congrès des directeurs
spirituels religieux..... 291

MARIOLOGIE

La Presse L'Année mariale..... 302

HISTOIRE

Raphaël Brown Un apôtre du diocèse de Trois-
Rivières..... 304

TABLES DES MATIÈRES..... 312

CONSULTATIONS — COMPTES RENDUS — INFORMATION

Nihil obstat:

HADRIANUS-M. MALO, O.F.M.
Montréal, 3 décembre 1953.

Imprimatur:

† PAUL-ÉMILE CARDINAL LÉGER,
archevêque de Montréal.

959, RUE CÔTÉ — MONTRÉAL 1
CANADA

[The text on this page is extremely faint and illegible. It appears to be a list or index of entries, possibly containing names and dates, but the characters are too light to transcribe accurately.]

LA VIE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Vol. 11, n. 10

MONTRÉAL

Décembre 1953

ARTICLES

PIE XII	Prière pour l'année mariale.....	290
CALLE - KATO, O.F.M.	Congrès des directeurs spirituels de Colombie.....	291
LA PRESSE	L'Année mariale.....	302
RAPHAEL BROWN	Un apôtre du diocèse de Trois- Rivières.....	304

INFORMATION

Histoire d'une âme.....	306
Cause de la V. M. d'Youville.....	306
Les Prêtres dans le monde.....	306

CONSULTATIONS

93. <i>Vie commune et supérieure</i>	307
94. <i>Superflu</i>	307
95. <i>Le septième cierge d'une messe pontificale</i>	307
96. <i>Attrait et mérite</i>	308
97. <i>Cierge au sanctus</i>	309
98. <i>Usage du tabac et perfection religieuse</i>	309
99. <i>Mesure de la contribution des provinces à la maison mère</i>	310
100. <i>Passage d'une province à une autre province</i>	311

LIVRES

Pax Romana, Mission de l'Université.....	305
F. Marie-Maximin, É.C., Marie, notre vie, notre douceur, notre espérance.....	311
F. Ernest, É.C., Mon Cahier marial.....	317
Desmarais, Marcel-M., O.P., Fatima.....	317

●

Tables analytiques et alphabétique.....	312
---	-----

PRIÈRE POUR L'ANNÉE MARIALE 1954

Composée par S. S. Pie XII

« O Marie, Mère Immaculée de Jésus et Notre Mère, saisis par la splendeur de votre céleste beauté et pressés par les angoisses de ce temps, nous nous jetons entre vos bras, certains de trouver dans votre cœur très aimant la satisfaction de nos ferventes aspirations et le refuge aussi dans les tempêtes qui de toutes parts nous assaillent.

Nous sommes accablés par nos fautes et succombons sous le poids d'infinies misères et pourtant, nous admirons et chantons l'incomparable richesse des dons sublimes dont Dieu vous a comblée au-dessus de toute autre créature, depuis le premier instant de votre conception jusqu'au jour où, élevée au Ciel, il vous a couronnée Reine de l'Univers.

O limpide source de foi ! Abreuvez nos esprits des vérités éternelles. O lis odorant de toute sainteté ! Imprégnez nos cœurs de votre céleste parfum. O triomphatrice du mal et de la mort ! Inspirez-nous une profonde horreur pour le péché, qui rend l'âme abominable à Dieu et esclave de l'enfer.

Écoutez, O Bien-Aimée de Dieu ! le cri fervent qui s'élève de chaque cœur fidèle en cette année qui vous est consacrée. Penchez-vous sur nos plaies douloureuses. Changez le cœur des méchants. Séchez les larmes des affligés et des opprimés. Réconfortez les pauvres et les petits, éteignez les haines, adoucissez la dureté des mœurs, gardez chez les jeunes la fleur de la pureté, protégez l'Église sainte, faites que les hommes ressentent tout l'attrait de la bonté chrétienne, en votre nom, dont l'écho retentit harmonieusement dans les Cieux, que les hommes se reconnaissent frères et les nations membres d'une seule famille, sur laquelle resplendisse le soleil d'une paix sincère et universelle.

Accueillez, ô mère très douce ! nos humbles prières et obtenez-nous, par-dessus tout, de pouvoir un jour ré-pêter devant votre trône, jouissant avec vous du bonheur éternel, l'hymne qui monte aujourd'hui sur la terre autour de vos autels : vous êtes toute belle, ô Marie. Vous êtes la gloire, la joie, l'honneur de notre peuple. Ainsi soit-il ! »

PREMIER CONGRÈS DES DIRECTEURS SPIRITUELS RELIGIEUX

*Article de El Ensayo, revue des étudiants Franciscains de Colombie, A.S., n° 335
juillet-septembre 1953, traduit par Sotélo Kato, O.F.M.*

L'Assemblée dirigeante de la Conférence des Supérieurs Majeurs a eu l'heureuse initiative de convoquer le premier Congrès National des directeurs spirituels; il a eu lieu à Bogota (Colombie) du 22 au 27 juin 1953. Le président de l'assemblée fut le R.P. Albert Ariza, O.P., tandis que le secrétaire était le R.P. Sévère Velasquez, O.F.M.

Les sessions pour les religieux, dirigées par le R.P. Georges Ortiz, S.J., se tinrent à la salle du collège de Saint-Thomas. Les religieuses de leur côté tinrent leurs sessions à la salle du collège Marie-Auxiliatrice: elles étaient dirigées par le R.P. Arthur Salazar, A.R.

Le congrès débuta le 22, par une messe célébrée par Son Éminence le Cardinal Crisanto Luque, dans la chapelle du collège Marie-Auxiliatrice. Après cet acte religieux, les congressistes se dirigèrent vers la salle du même collège où Son Excellence M. Charles Martini, chargé des affaires auprès du Saint-Siège, inaugura les sessions par une allocution où il traita les points suivants: 1° Penser avec Dieu; 2° Penser avec l'Église; 3° Penser avec le Pape; et 4° Penser avec le fondateur.

Voici les sujets qui furent traités au cours de cette semaine:

1 — *CHOIX DES CANDIDATS* par le R.P. Thomas Martinez, S.D.B.

Critères du choix:

a) signes négatifs: 1° incapacité intellectuelle, 2° piété affectée et recherche de singularités, 3° hypocrisie et duplicité, 4° sensualité, avarice, paresse, 5° les caractères violents et colériques, les inconstants, ceux qui sont peu enclin à la discipline, 6° intention de devenir prêtre fondée sur de motifs non-valables, 7° obligation naturelle de pourvoir aux besoins des parents, 8° l'une des irrégularités canoniques.

b) signes positifs: 1° Rectitude d'intention et grand zèle pour les âmes, 2° goût prononcé pour l'état sacerdotal et grand estime du ministère ecclésiastique, 3° vie habituelle de sainteté manifestée dans:

a) sainteté plus excellente que chez n'importe quel fidèle; b) bonté positive; c) pureté de cœur conservée dans son innocence ou réparée complètement et de façon stable. Au début des études théologiques on doit être certain de la chasteté du sujet: si le jeune homme ne s'est pas maintenu exempt de péchés graves externes, durant au moins un an avant de commencer sa théologie, il doit être exclu de la vie sacerdotale; d) piété, humilité et obéissance.

CONCLUSION: les supérieurs doivent posséder une connaissance scientifique de la physio-psychologie. On ne doit pas tenir comme assurée la vocation de ces adolescents en pleine évolution qui n'ont pas encore dépassé l'âge romantique et ne sont pas complètement responsables. Il faut donc retarder l'entrée du noviciat, la première profession et en évitant tout scandale faciliter la sortie des incapables. Observer leur conduite à la chapelle, à l'étude et à la récréation. Tenir un fichier personnel de chaque religieux où on notera: données générales, les renseignements sur la famille, la vie du jeune homme, certificat médical, fiche psychologique et les remarques pédagogiques.

2 — *VŒU D'OBÉISSANCE* par le R.P. Nicolas Ruiz de Duranto, O.E.S.A.

« Le Conférencier fait un court résumé de ce qu'on sacrifie par le vœu d'obéissance. Il analyse l'esprit d'indépendance du jeune homme, aspect qui ne peut être considéré comme une révolte. Il faut remarquer l'importance de savoir développer chez le jeune homme, le sentiment de l'honneur et de l'amour propre, comme aides dans la formation. Il parle du besoin urgent de former la volonté, de manière spéciale au temps de l'adolescence. Les causes les plus fréquentes des chutes sont le manque de formation de la volonté: on ne doit pas perdre de vue que la volonté est libre mais faible. Une planche de salut pour le naufrage commun de l'adolescent, c'est une volonté bien disciplinée. On ne doit pas former le jeune homme en l'isolant, mais en le préparant, en le mettant en face des circonstances afin qu'il puisse surmonter les tentations et les luttes. (Acte n. 3.)

3 — *VŒU DE PAUVRETÉ* par le R.P. Louis-Ernest Florez, O.F.M.

Il développe les points suivants: Concept de ce vœu, la signification et la raison de la pauvreté professée par le vœu. Influence du monde et ses conséquences chez le religieux. L'observance du vœu

de pauvreté et ses conséquences dans la formation et l'apostolat modernes.

CONCLUSIONS: 1° qu'on donne à nos religieux une notion claire et universelle de ce vœu, et non pas une notion casuistique ni unilatérale; 2° qu'on inculque l'esprit d'abnégation et de mortification de la volonté propre qui réprime les actes contraires au vœu; 3° qu'on inspire dans l'esprit des religieux la conviction sincère que, dans l'usage des choses dépendant de la libre volonté des supérieurs, il n'y a pas lieu d'avoir des doutes et des inquiétudes, et qu'il est licite d'user de toutes ces choses dans la mesure qu'ils déterminent.

4 — *VŒU DE CHASTÉTÉ* par le R.P. Joseph Vargas Tamayo, S.J.

La chasteté virgine n'est pas chose naturelle, mais dans le monde chrétien elle n'est pas anti-naturelle mais surnaturelle. Elle n'est pas un précepte, mais un conseil indiqué par le Sauveur comme formant partie du programme de la perfection évangélique.

Ce vœu est la sublimation et la transformation des énergies créatrices de la paternité. A elles s'opposent le déséquilibre que nous apporte le péché originel et la gamme des déséquilibres qu'ont ajoutés les péchés actuels.

Le directeur ne doit pas se contenter du bagage ordinaire de la science morale et théologique; il a besoin de force intuitive pour capter les personnalités et l'accommodement psychologique. Pour admettre un candidat il faut qu'il soit libre de toute chute grave et qu'il ait une sexualité normale. L'éducation de l'imagination est indispensable de même qu'une notion claire de la vraie et de la fausse pudeur.

Le directeur doit savoir diriger l'affectivité du jeune homme, car « parfois il le fait avec erreur et souvent de façon ruineuse pour ses dirigés ». L'instruction sexuelle doit se faire individuellement.

5 — *CARACTÈRE ET PERSONNALITÉ* par le R.P. Joseph-Marie Pérez de Alba, T.C.

Comme cette formation est une œuvre d'éducation, on doit partir de ce principe: « il faut prendre le sujet de l'éducation tel qu'il est pour faire de lui ce qu'il doit être ».

Le caractère doit s'étudier dans l'observation de la vie quotidienne et réelle; cette observation doit être: discrète, opportune, dirigée et faite par plusieurs afin de porter un jugement impartial.

« Il faut tenir compte que l'adjectif avec lequel on qualifie une note du caractère ne doit jamais être fruit des improvisations mais d'une observation longue et continue ».

Pour former l'intelligence, il faut travailler à ce que l'action du novice soit motivée par des idées et non pas seulement par des sentiments. Il ne faut pas oublier que le manque de réflexion chez le novice laisse des traces profondes et préjudiciables. On doit entretenir le sens critique des choses. Quant à la volonté on doit se souvenir qu'à mesure que la formation avance, la discipline d'accommodement doit se transformer en discipline d'adhésion jusqu'à ce qu'on parvienne à agir par des véritables convictions. Il est profitable de former une ambiance propice à l'éclosion spontanée des initiatives. Le jeune religieux, pour jeune qu'il soit, doit être traité comme personne sérieuse.

Une formation psychologique est nécessaire à l'éducateur qui doit savoir en outre: *a*) observer, *b*) réfléchir sur ce qu'il a observé et *c*) enlever le facteur personnel afin de procéder objectivement en toutes choses.

6— *ESPRIT DE FOI* par le R.P. Félix Pérez, A.R.

« Aujourd'hui il manque cet esprit, l'esprit éthique de nos enfants et de nos adultes est mou, positiviste, sensuel, sans sacrifice. Leur piété ou mystique en est une d'ermitage ou de chapelle, d'émotion, de fantaisie, sentimentale; peu intellectuelle, presque sans base ni fondement ».

Pour acquérir cet esprit: *a*) Enseigner aux jeunes à être conséquents et logiques avec nos principes chrétiens même dans les choses ordinaires de la vie; *b*) leur montrer que la vraie foi c'est celle qui désire et aime le sacrifice; celle qui souffre, qui est patiente, qui est apôtre; *c*) leur enseigner à donner, dans la communion, la préférence aux actes de foi; *d*) les persuader qu'avec l'esprit de foi, quel que soit leur tempérament, ils deviendront des héros de la discipline, de l'obéissance ou de l'apostolat pourvu qu'ils imbibent leur tempérament de cet esprit; *e*) leur enseigner à s'examiner régulièrement sur leur idéal personnel, afin de constater s'ils sont conformes à cet esprit et tâcher de les devenir.

CONCLUSIONS: 1° rendre systématiquement méthodique leur enseignement, leur culture et leur vie; 2° la méditation en commun est assez routinière et présente trop un caractère discipli-

naire et officiel: il faut donc enseigner aux jeunes la méditation privée, personnelle, réfléchie, fréquente et recueillie; 3° faire en sorte qu'ils parlent de ce sujet dans leurs conversations.

7 — *RAPPORTS ENTRE LE FORMATEUR ET SES SUJETS*
par le R.P. Candide Gavina, S.J.

Le supérieur doit se choisir pour cette charge des hommes vraiment aptes. « On doit faire un choix soigné qui le plus souvent se fera durant la carrière de nos dirigés mêmes ». « On a besoin de porter à sa tâche un véritable esprit de prière, une solide spiritualité, une grande connaissance et amour de la sainte Église, de son institut religieux, un grand bon sens et équilibre, une pénétration des problèmes particuliers des dirigés; on doit se consacrer à son travail, être patient et persévérant. Il doit être un homme de Dieu et un véritable fils obéissant. Le formateur doit façonner un homme, un saint et un apôtre ».

CONCLUSIONS: 1° « Pas de vrai formateur sans en avoir les qualités requises »; 2° Le formateur, tout en donnant une importance relative à ce qui est secondaire, doit insister sur l'essentiel; 3° Si nous savons présenter l'idéal religieux comme il faut, il sera capable d'enthousiasmer les jeunes d'aujourd'hui; la crise n'est pas le manque d'une bonne jeunesse, c'est plutôt le manque d'hommes pour former de saints apôtres ».

8 — *CHARITÉ DANS ET HORS DU CLOITRE* par le R.P. Mathieu Arguinchona, C.P.

Normes ascétiques: infuser dans les jeunes de grands idéals. Ils possèdent de forces psycho-psychiques plus fraîches que les plus âgés et ils embrassent avec ardeur les plus grandes entreprises, sans se laisser dominer par le découragement, si on sait contenir leur naturelle inconstance. Il convient aussi de leur inculquer que ce précepte a plus d'importance dans l'ordre de la sainteté que l'observance des vœux religieux eux-mêmes, puisque sans amour nous ne sommes rien.

On ne peut pas nier que la cause principale du manque de charité, c'est son ignorance ou sa méconnaissance comme moyen de sanctification. De même que les offices de la charité sont: bien parler du prochain, l'aimer de tout cœur, lui parler avec douceur, se sacrifier en sa faveur, lui rendre service, etc., de même les défauts

contre cette vertu consistent à ne pas pratiquer ces vertus. Il y a un autre défaut qui porte atteinte à la charité: c'est celui de considérer ses propres valeurs et de méconnaître celles des autres.

Aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire que nous nous maintenions au-dessus de certaines petites choses comme ce le serait d'apprécier trop peu le mérite des autres instituts en nous fondant sur des titres que nous n'avons pas.

Le formateur qui désire former une ambiance de cordialité, a besoin d'être très sociable et attentif à l'égard de ses dirigés. Il ne doit pas non plus négliger la santé, et partant il doit leur procurer une saine alimentation. Si nous avons le rapport des sujets de murmures, nous verrions que la plupart proviennent de la déficience de la nourriture.

CONCLUSIONS: 1° bannir tout murmure; 2° donner de l'importance aux méthodes de traitement corporel-spirituel; 3° voir la façon d'organiser les actes culturels ou religieux avec la participation des religieux des autres instituts.

9— *HUMILITÉ, MORTIFICATION, ABNÉGATION* par le R.P. Maurino Rast, Salvatorien.

L'Humilité n'est pas seulement une vertu. Elle est en outre « une disposition fondamentale pour obtenir une coopération généreuse de la volonté, avec la grâce de Dieu. La véritable humilité n'est pas un sentiment vague de son incapacité ou manque de talent, mais une profonde conviction de son propre néant. La mortification qui « dans la sens traditionnel de l'Église est un moyen, jamais une fin », est absolument indispensable à l'apôtre.

On la pratique: *a)* dans l'observance des vœux; *b)* dans l'observance de la règle; *c)* dans la vie commune; *d)* dans le recueillement propre de notre vie cloîtrée; *e)* même dans les repos et les récréations et *f)* dans l'exercice même de l'apostolat qui doit porter le sceau de l'obéissance.

CONCLUSIONS: 1° combattre le naturalisme qui tend à remplacer ces vertus par l'activité extérieure; 2° inculquer aux jeunes l'obligation de donner l'exemple dans le couvent comme au dehors.

10— *CRISE DU RELIGIEUX NOUVEAU PROFÈS* par le R.P. Alphonse Sanchez, C.M.F.

Elle consiste dans cette difficulté que ressent le jeune en se voyant en face de la vie réelle pour mettre en pratique ce qu'il a appris au noviciat.

Causes: *a*) un noviciat mal fait; *b*) manque de vision claire et objective par rapport aux vœux; *c*) manque d'habitude solide de faire l'oraison; *d*) manque de formation pour affronter le changement de l'ambiance du noviciat à celle du scolasticat; *e*) manque de formateurs aptes.

Remèdes: *a*) aider à fonder la vocation sur la foi et la raison et non pas sur des sentiments; *b*) faire que les études aient quelque connection avec la vie intérieure et l'oraison; et *c*) éliminer les membres qui exercent une influence funeste sur leurs compagnons.

11 — *BESOIN DE LA DROITURE ET DE LA CONVICTION*
par le R.P. Alphonse Reyes (Lazariste).

Le fait d'apprendre à réfléchir conduit à la rectitude du jugement. « Le grand obstacle de la vie spirituelle est l'indécision, fille de la légèreté ». Le religieux doit posséder un concept véritable des obligations qu'il a contractées. Le religieux contrecarre ce que met en danger la rectitude s'il s'imprègne d'un authentique esprit de solidarité ».

CONCLUSIONS: 1° donner à la vie commune un sens plus conscient, plus formateur et plus social au moyen de l'appui des initiatives et la suppression des méthodes policières; 2° donner son importance psychologique et ascétique aux examens de conscience individuels et à la direction spirituelle; 3° former le sens social chez les religieux; 4° surveiller les esprits légers et ne pas craindre de les renvoyer malgré la pénurie des vocations.

12 — *LE SENS SOCIAL ET L'APOSTOLAT* par le R.P. Joseph Vaccaro, S.D.B.

« N'a-t-on pas grandement péché contre les hommes en les laissant se convertir en loups et n'est-on pas coupable en permettant aux loups de continuer à l'être ? » C'est le sens social qui fait défaut.

Causes: *a*) fausse idée de ce qu'est le monde. Il serait erroné de penser que l'homme ou la femme, hors de certaines fonctions et de certains lieux, sont quelque chose de mauvais; *b*) fausse idée de faire croire que la vie religieuse est un refuge ou le seul moyen de salut.

Bases: le fondement d'une formation adéquate du sens social est le Christ et sa doctrine, spécialement les enseignements de saint Paul.

Pratique: c'est inutile et même hypocrite de prêcher le sens social lorsque la communauté ne vit pas conformément à la sociabilité chrétienne. La sélection sociale est nécessaire en se fixant surtout sur les divers caractères car « l'éducation du caractère est très nécessaire. La formation sociale requiert que les formateurs soient des personnalités sociales mûries. Le formateur doit être une personnalité riche et ouverte aux autres ».

Le religieux doit être formé dans un civisme qui dignifie et élève. Toutes ces exigences de la vie moderne dans sa nécessité sociale postulent que la formation soit riche. « Ce contact, non pas avec le monde, mais avec les problèmes de ceux qui vivent dans le monde donnera sincérité, joie et vocation sociale. »

13 — *CHOIX DU PERSONNEL DES RELIGIEUSES* par le R.P. André Basset, C.J.M.

De la sélection dépendra le niveau spirituel, intellectuel et apostolique d'une congrégation: qualité et pas quantité. On doit se baser avant tout sur les qualités naturelles fondamentales: « le surnaturel exige une nature bien constituée ».

Mens sana: jugement droit, calme, sociabilité, générosité, franchise, pureté d'intention.

In corpore sano: ce qui se rapporte à l'hérédité; à la syphilis, à la lèpre et à la tuberculose; le passé pathologique du sujet et l'âge d'admission.

CONCLUSIONS: 1° instruire les personnes qui doivent faire le choix sur les qualités que doit posséder la candidate; 2° être inexorable en cette matière; 3° ne jamais demander des renseignements au confesseur; 4° encourager les vocations dans les collèges religieux.

14 — *RELATION DE LA MAÎTRESSE DE NOVICES AVEC SES NOVICES* par le R.P. François Marie Roldan, O.F.M.

Qualités de la maîtresse de novices: jugement droit, vision pratique et réelle de la vie, expérience de longues années, science ascétique, entregent et vie surnaturelle, psychologie. La maîtresse de novices doit gagner, au moyen de la donation généreuse de son temps, la pleine confiance de toutes les novices. Elle doit écouter chaque novice avec intérêt. La diversité des caractères oblige la maîtresse de novices à ne pas traiter chacune de la même façon.

15— *LES VŒUX RELIGIEUX* par le R.P. Thomàs-Marie Quijano, O.P.

1° donner aux novices une connaissance parfaite des vœux. 2° montrer les dangers que court l'observance de ces vœux. 3° enseigner les moyens d'éviter ces dangers. 4° être très sévère dans le choix des candidats.

Obéissance: 1° donner au religieux une notion personnelle que baseront des explications détaillées et sereines; 2° montrer comment concilier ce vœu avec le sens de l'initiative personnelle; 3° dans l'exécution des ordres concrets, exiger la soumission. *ÉVITER*: a) la formation d'un complexe d'infériorité qui diminue le sens de la responsabilité; b) une obéissance de simple adhésion; c) une ambiance de surveillance et de suspicion qui enlève le critère surnaturel de l'obéissance.

Pauvreté: Aujourd'hui plus que jamais nous avons besoin de pauvres véritables. S'opposent à la pauvreté: a) la tendance, au moins subconsciente, de calquer sa vie sur celle des gens à l'aise ou riches; b) la difficulté de discerner en pratique les biens qu'on doit ou qu'on peut utiliser.

Convaincre les jeunes gens que les œuvres sont à Dieu et qu'il ne faut pas se laisser inquiéter par les préoccupations économiques. En vue d'une conscience sûre, on doit inculquer au religieux la vraie notion de la dépendance du supérieur en ce qui regarde ses nécessités. Toute apparence de mesquinerie chez le supérieur ne favorise pas l'esprit de pauvreté mais conduit plutôt à se procurer les choses nécessaires par des moyens défendus.

Chasteté: Elle exige que le formateur connaisse la psycho-biologie; qu'il sache distinguer la fausse et la vraie pudeur; qu'il sache également éduquer l'imagination et diriger prudemment l'affectivité.

Le Dr Emmanuel A. Luque Pena de son côté offrait à tous les religieux, une intéressante conférence sur quelques « Points ayant trait à la médecine ».

Ne négliger aucun détail si petit qu'il apparaisse, v.g. de l'eau sans iode suffisant. L'examen médical et le certificat correspondant sont presque toujours insuffisants. L'examen médical parfait ne peut se faire en une seule consultation: il en demande trois et même plus. Il faut donner une grande importance à l'hérédité. Il ne faut pas oublier que chez l'enfant il y a des changements rapides, de sorte qu'en examinant un enfant de 12 ans, on ne remarque pas encore

la maladie dont les symptômes pourront apparaître quelques mois plus tard. Le fichier médico-psychologique doit s'élaborer, en attendant la formation d'un institut spécialisé exclusivement pour religieux, à l'instar d'un laboratoire de psychologie expérimentale. Il est urgent de préparer dûment les malades pour faciliter le travail du médecin: à cet effet il serait bon de donner quelques petits cours au temps des vacances.

Le Dr Herman Vergara présenta le 23, une conférence sur des « Points touchant la Psychologie ».

De même que le sort de l'Église dépendait de l'économie durant la première partie de ce siècle, ainsi dans la seconde partie, elle dépendra de la psychologie. D'ici quelques années le point crucial ne sera plus de savoir si, pour vivre il faudra ambitionner que la justice sociale soit vécue et réalisée, mais de connaître cet aspect de la personnalité qui trouve un obstacle dans la foi alors que la foi conduit à la véritable personnalité. Freud considère que le plus grand obstacle pour passer de l'enfance à l'adolescence, c'est de croire en Dieu. Kierkegard, théologien protestant, dit que tout homme a un problème désespérant et sans solution: être en état de grâce, plaire et obéir à Dieu.

Dans les milieux catholiques, les personnes scrupuleuses présentent des cas d'obsessions à propos des dogmes de la religion ou des exigences morales, v.g. la préoccupation de l'enfant qui commence à se confesser, s'il a bien ou mal fait. En faisant l'histoire des malades nerveux on trouve dans l'initiation de l'enfant, dans la pratique des sacrements certains principes que le médecin non-catholique explique en accusant l'enseignement de l'Église catholique. Les obsessions sont « des idées ou des impulsions qui persistent dans l'esprit et qui ne sont pas séparées par des processus conscients »: par exemple: pensée d'impureté qui surgit d'un regard qu'on porte sur une personne nue. Les obsessions sont des inhibitions qui ont trait avec l'impuissance de réaliser quelques actes simples. Freud obtint quelques succès mais il se trompa dans la généralisation. Les impulsions, d'après les modernes, sont des compensations de tendances malades. Comment l'éducation catholique peut-elle agir? Quelques essais démontrent une connaissance médiocre de la clinique psychiatrique: tout est à faire. Il y a des obsessions qui sont comme des kystes de la personnalité. Il peut arriver le cas d'un prêtre excellent confesseur des scrupuleux et être lui-même un scrupuleux qui ne trouve personne pour le libérer de son mal.

La session finale comportait un programme spécial et on y présenta les conclusions du Congrès. En voici quelques-unes: 1° L'assemblée insiste pour qu'il y ait une complète liberté dans le choix du sujet de méditation. A cette fin on propose que la lumière reste allumée tout le temps de la méditation; 2° L'assemblée demande que toutes les communautés réagissent avec énergie contre l'esprit mondain qui s'infiltré chez les religieux, surtout en ce qui touche l'assistance aux spectacles publics; 3° On suggère d'établir un cours d'ascétique et mystique et on recommande l'établissement d'un institut permanent de Spiritualité; 4° Que les directeurs n'aient pas de travaux en dehors de la communauté. Que les supérieurs n'envoient les jeunes religieux qu'en des lieux choisis; 5° Qu'on donne à la vie commune un sens plus formateur et conscient par une éducation en relation avec les initiatives des jeunes et en supprimant toute méthode policière; 5° L'assemblée estime urgent l'élaboration d'un fichier médico-psychologique. Aux noviciats, on doit établir un programme bien défini de spiritualité; 7° L'assemblée considère nécessaire de rédiger périodiquement la publication « Vinculum » où on publie des articles se rapportant au bien des communautés; 8° Devant le danger réel du communisme, l'assemblée insinue le besoin urgent de former le sens social et d'inculquer le devoir de travailler dans les divers champs d'apostolat: ouvriers, écoles du soir, etc. Elle demande de mettre les jeunes en contact avec les besoins qu'expérimentent les gens délaissés afin de les former à la sensibilité sociale.

*

Ce Congrès, pour les communautés religieuses de la Colombie, est un pas vers le sommet d'une vie de grand idéal. Les générations religieuses de l'avenir pourront regarder sans crainte le chemin d'apostolat qui sera fécond parce qu'arrosé par la charité mutuelle de ceux qui travaillent dans le même but et dans un champ ouvert à tous les cœurs.

Le noble objet de ce Congrès: « L'adaptation aux temps modernes » fait de lui l'extériorisation d'une inquiétude déjà vieille, mais en train de devenir réalité.

Plus de 60 communautés religieuses étaient représentées à ce Congrès. Tout s'y déroula dans une ambiance de compréhension et de charité si bien qu'il semblait n'y avoir là qu'un cœur pour écouter les enseignements du Christ.

Bogotá

ARTHUR CALLE-R., O.F.M.
SOTELO KATO, O.F.M., traducteur.

L'ANNÉE MARIALE

1. INDULGENCES

Un décret de la Pénitencerie apostolique vient d'être publié sur les faveurs spirituelles que le Pape accorde aux fidèles à l'occasion de la prochaine Année mariale qui, on le sait s'ouvrira le 8 décembre prochain.

Daté du 11 novembre, le décret prévoit l'octroi de l'indulgence plénière aux conditions habituelles, confession, communion et prières, dans les cas suivants:

1. — *Les jours d'ouverture et de clôture de l'Année mariale et des fêtes de Noël, de l'Annonciation, de la Purification, des Sept-Douleurs et de l'Assomption, chaque fois que les fidèles visiteront pieusement un sanctuaire bâti en l'honneur de la Vierge, ou en terre de mission une chapelle.*

2. — *L'indulgence plénière pourra être gagnée par les fidèles tous les samedis de l'Année mariale en participant à des pèlerinages collectifs à des sanctuaires de la Vierge.*

3. — *Les fidèles peuvent gagner l'indulgence plénière aux conditions habituelles en assistant pieusement à un office en l'honneur de la Vierge. Ils peuvent gagner une indulgence de 10 ans s'ils accomplissent cette pieuse pratique d'un cœur contrit sans s'être confessés ni avoir communié.*

4. — *La faculté est accordée aux évêques de donner la bénédiction papale avec l'indulgence plénière à l'issue de la messe pontificale solennelle qu'ils célébreront les jours d'ouverture et de clôture de l'Année mariale.*

5. — *Tous les autels dédiés à la bienheureuse Vierge seront « privilégiés » selon la doctrine ecclésiastique, c'est-à-dire que ces autels jouiront du privilège de l'indulgence plénière applicable aux défunts pour lesquels on célèbre la messe.*

En visitant avec piété les sanctuaires mariaux où la Vierge est vénérée tout spécialement et qui sont des lieux de grands pèlerinages, les fidèles peuvent gagner l'indulgence plénière non pas seulement tous les samedis, mais tous les jours de l'Année mariale.

2. LETTRE DU COMITÉ MARIAL DE ROME

Le Comité pour l'Année mariale, que préside Mgr Luigi Traglia, archevêque, Vicaire de Rome, a adressé une lettre aux évêques du monde entier, précisant les buts qui lui sont assignés et suggérant les initiatives

à prendre en vue d'assurer le succès de la prochaine manifestation en l'honneur de la Vierge Immaculée.

Le comité suggère tout particulièrement la création d'œuvres d'assistance et sociales en vue de faire fleurir dans le monde la vie chrétienne, ce qui constitue le but principal de la prochaine manifestation centenaire. Le Comité précise tout d'abord qu'il n'entre pas dans ses attributions d'organiser les pèlerinages mais qu'il devra veiller plutôt à coordonner les différentes initiatives prises dans les diocèses et de faciliter leur réalisation. Le comité recommande d'autre part d'organiser de préférence des manifestations mariales dans le cadre des diocèses et surtout des paroisses en vue de susciter parmi les fidèles une plus grande dévotion à l'adresse de la Vierge.

Le comité déclare qu'il faudra en outre faire mieux connaître les sanctuaires dédiés à la Vierge, surtout les plus célèbres et ceux qui se trouveront plus près de chaque paroisse. Il est recommandé aux curés d'organiser des conférences et des prédications pour mieux instruire les fidèles, d'assurer une plus large diffusion, à cette même fin, des livres mariaux et de susciter un mouvement pour que les fidèles s'approchent plus souvent de la Sainte Table.

Invoquant d'autre part les sentiments de charité qui rendent les hommes frères, mais sous la protection de la Mère Céleste, le comité marial engage les évêques à étudier l'opportunité d'instituer des œuvres sociales et d'assistance placées sous l'invocation de la Vierge sainte et il exhorte, en terminant, les membres de l'épiscopat à recommander aux fidèles de prier pour leurs frères qui souffrent de la persécution.

Montréal

LA PRESSE.

NÉCROLOGIE

R.P. Hector Surette, O.M.I. — RR.SS. Aimée de l'I.-C., Hubert de Jésus, Rita du Sauveur, A.S.V. — RR.SS. Chrysante, Joseph, Ernestine, F.C.S.P. — RR.SS. Eugène de Milan, Évariste, Joachim, Marie-Paul, F.C.S.P. — R.S. Antoinette Léger, S.G.M. — R.S. M. de l'Annonciation, S.M. — R.S. M. de St-Valère, B.P.A. — R.S. Thérèse, S.M. du T.O.F. — R.S. Marcelle de Ste-Marguerite, P.S.P. — R.S. M.-Isabelle de Jésus, P.F.M. — R.S. M. du S.S., C.S.C. — R.S. Marie-du-Bon-Conseil, O.S.A. R.F. Madir-Clément, F.É.C.

R. I. P.

UN APÔTRE DU DIOCÈSE DE TROIS-RIVIÈRES

Notre-Dame du Cap, juin 1952

Avec tout le respect dû au jugement définitif réservé à notre Mère la Sainte Église, nous émettons la conviction qu'il n'est pas improbable que l'histoire dise un jour que le bon père Frédéric fut à la ville et au diocèse des Trois-Rivières ce que S. François fut à Assise et S. Antoine à Padoue. Car, quoiqu'il passât les 40 premières années de sa féconde vie en France, puis, douze autres années en Terre Sainte, c'est dans la région trifluvienne qu'il vécut les 28 dernières et les plus remarquablement remplies de toute sa carrière au service de Dieu et des hommes.

Lors de l'arrivée de cet humble missionnaire franciscain, à l'automne et l'hiver de 1881, la population des Trois-Rivières et son grand évêque, Mgr L.-F. Laflèche, lui ouvrirent avec joie leur cœur et leur foyer. C'est à cette date qu'il posa les assises d'une profonde affection qui unit irrévocablement sa destinée avec la région des Trois-Rivières. Après une série d'émouvants sermons prononcés à la Cathédrale où la foule se rendait en masse, il se mit à parcourir le diocèse qui, à l'époque, comprenait sur la rive sud du Saint-Laurent, les villages qui forment aujourd'hui le diocèse de Nicolet. Partout où il allait, il laissait derrière lui, dans les âmes, un renouveau de ferveur pour la Sainte Vierge et son Rosaire, pour les Lieux Saints de Palestine, et pour cette « école de saints laïcs » qu'est le Tiers-Ordre de S. François, sans parler de ses étonnantes guérisons et de ses conversions retentissantes. Pour ces robustes paysans, les villageois et leur nombreuse famille, c'était comme si les bien-aimés Récollets, ces premiers missionnaires de la Nouvelle-France, étaient revenus...

Plus tard, en 1888, après une absence de six ans, Notre-Dame du Cap rappela son apôtre prédestiné juste à temps pour qu'il pût prêcher au Cap-de-la-Madeleine, à la solennelle dédicace du vénéré Sanctuaire à la Reine du Rosaire. Ce jour mémorable du 22 juin 1888 marque le début d'un des plus beaux apostolats marials de toute l'histoire de l'Église. En moins de 12 ans, grâce principalement aux efforts surhumains de cet humble Frère Mineur, le diocèse des Trois-Rivières s'acquit une renommée mondiale par le fait qu'il comprenait dans ses limites un centre national de dévotion au Très Saint Rosaire.

N'allons pas oublier, cependant, qu'avant d'être reconnue formellement comme Sanctuaire national, l'humble chapelle de Notre-Dame du Cap dut démontrer sa popularité comme centre diocésain

de pèlerinages. Ce résultat fut rapidement atteint, grâce aux encouragements que donnèrent aux desseins du P. Frédéric, Mgr Lafliche et son digne successeur, Mgr F.-X. Cloutier.

Mais l'instrument primordial dont voulut se servir la Providence fut sans contredit le bon père Frédéric dont les infatigables randonnées à travers les paroisses du diocèse où il prêchait des triduum préparatoires à leur pèlerinage, suscitèrent chez les fidèles un intense désir de visiter le Sanctuaire de la Vierge ainsi qu'une confiance sans borne en son intercession. Le nombre toujours grandissant de faveurs qu'ils obtinrent, fut la preuve que le « Héraut de Notre-Dame du Cap » accomplissait la volonté de Dieu. Tout comme il l'avait fait au Cap-de-la-Madeleine, l'humble franciscain dota St-Élie de Caxton d'un Chemin de croix dont le parcours, s'étendant sur une colline, reproduit exactement celui de Jérusalem.

Mais quelques grandes que furent ses œuvres, la source de l'influence du bon Père Frédéric sur la vie spirituelle du diocèse des Trois-Rivières, il faut la chercher avant tout dans l'exemple attirant de sa vie toute consacrée à Dieu. C'est le rayonnement de sa sainteté personnelle et de sa charité débordante qui eut le plus durable effet sur les populations du diocèse, en leur inspirant de mener une vie plus chrétienne et à servir plus fidèlement Notre-Seigneur et sa Très Sainte Mère. C'est donc par sa vie même que le P. Frédéric rayonna le plus la vie et l'amour du Christ dans cette terre de prédilection de la Vierge.

Washington

RAPHAËL BROWN.



Mission de l'Université, Pax Romana. Paris, Lethielleux, 1953, 18.5 cm. 245 pp.

Ce volume publie les actes du XXIIe congrès mondial de Pax Romana, tenu au Canada, dans les villes de Montréal et de Québec du 26 août au 1er septembre 1952. En plus de la lettre autographe de S.S. Pie XII, il contient les conférences et les résolutions des commissions. Les premières exposent l'origine et l'évolution historique de l'université, l'idée de l'université et les relations de l'université avec la société, l'État, la communauté internationale et l'Église. Soumis à l'examen des diverses commissions, ces thèmes ont suggéré des aperçus neufs sur la formation de la personnalité, la recherche de la vérité, la condition de l'étudiant et du personnel enseignant. En terminant, le volume forme un vœu des paroles du Souverain Pontife: « Si les vicissitudes des temps ont parfois relâché les liens séculaires entre l'Église et l'Université, le désarroi actuel d'une humanité avide de concorde et d'unité, l'angoisse de tant d'esprits de bonne volonté, tout nous invite à les resserrer de nouveau ». Nous nous réjouissons que d'aussi généreuses résolutions aient été prises en notre pays qui connaît actuellement un essor insoupçonné.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

INFORMATION

HISTOIRE D'UNE ÂME

On annonce que les cahiers autobiographiques de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, connus sous le nom de *l'Histoire d'une Âme*, seront publiés de façon intégrale. Il a semblé, en effet, opportun d'éditer ces manuscrits tels qu'ils ont été rédigés par la Sainte, afin de couper court à de nombreux bruits déconcertants qui laissaient entendre que la pensée de Sainte Thérèse avait été falsifiée. Cette édition comportera une préface appuyée sur les dépositions des procès de béatification et de canonisation de Sainte Thérèse; des notes et des tables analytiques faciliteront la lecture de ce document. Quant au texte lui-même, il consistera en une reproduction photographique du manuscrit, qui sans doute contentera les exigences de nos contemporains; dirimera les discussions et éloignera surtout les moindres erreurs. — (C.C.C.)

CAUSE DE LA V. M. D'YOUVILLE

Nous avons reçu de Rome, la nouvelle que la Congrégation préparatoire pour l'obtention du décret sur l'héroïcité des vertus de notre Vén. Mère d'Youville, avait été approuvée par Notre Très Saint Père Le Pape. Il reste maintenant la Congrégation Générale qui sera tenue en sa présence et que l'on espère pas trop éloignée. Ensuite on commencerait l'étude des miracles... Il faut nous hâter d'en obtenir, et nous vous demandons le secours de vos charitables prières à cette intention!

LES PRÊTRES DANS LE MONDE

A Rome, est parue une étude détaillée due au Rév. Père Herman Fisher, S.V.D., sur la position des prêtres dans toutes les parties du monde. En Europe d'abord: Angleterre, 1 prêtre pour 308 catholiques; Portugal, 1 prêtre pour 569 catholiques; Irlande, 1 prêtre pour 607; Pays-Bas, 1 pour 694; Belgique, 1 pour 727; Italie, 1 pour 804; Allemagne, 1 pour 945; Espagne, 1 pour 1945; Autriche, 1 pour 1,057; et enfin la France, 1 pour 2,000 fidèles.

Dans l'Amérique du Nord: États-Unis, 1 prêtre pour 622 catholiques; Canada, 1 prêtre pour 479 (ces derniers chiffres s'appuyaient sur le recensement de 1941; ils ont quelque peu varié depuis). Dans les différentes républiques de l'Amérique du Sud, chaque prêtre a la charge de 8,987 âmes.

CONSULTATIONS

93. *Je suis une supérieure débutante. Je veux faire de mon mieux, surtout en ce qui concerne la vie commune; je veux l'assurer aussi parfaitement que possible. Dans la distribution juste et maternelle, je suis parfois inquiète et je me demande si je dois être large ou sévère.*

Vous avez raison de veiller à la vie commune aussi parfaite que possible pour votre communauté: elle est l'une des sources importantes du bon esprit.

La supérieure doit assurer à ses religieuses : 1° tout ce qui est absolument nécessaire à l'entretien de la vie ; 2° tout ce qui est nécessaire à l'accomplissement du devoir professionnel ; 3° tout ce qui requis pour vivre décemment et accomplir décemment son devoir professionnel. Chez les moralistes trois mots désignent ces différents objets : nécessaire de vie, nécessaire d'état, nécessaire de convenance; cette distinction a pour le moins l'avantage de signifier le degré différent d'obligation qui s'attache à chacun de ces objets.

De plus la supérieure doit éviter de donner le superflu, c'est-à-dire ce qui va au delà des choses légitimement nécessaires pour la vie, la profession et la décence.

La supérieure veillera à se tenir dans un juste milieu, évitant tout excès dans un sens ou dans l'autre. En cas de doute, disons que la supérieure pourrait préférer d'excéder par une pointe de prodigalité.

94. *Une religieuse reçoit de ses parents une montre d'or ou dorée. Elle la remet à sa supérieure. Celle-ci la lui remet immédiatement en disant: Cela vous aidera dans votre travail. La religieuse est maintenant inquiète et cela pour deux raisons. Tout d'abord son travail n'exige pas l'usage d'une montre. Puis les religieuses à qui est concédé l'usage d'une montre, ont une montre d'argent ou argentée. Que faut-il conseiller à cette religieuse ?*

Si vraiment cette religieuse ne sent aucun besoin d'une montre, elle peut remettre la montre à sa supérieure, en lui expliquant qu'elle ne sait que faire de cette montre. Si ce n'est pas le cas, qu'elle la garde et s'en serve pour son meilleur profit.

Ne devrait-elle pas au moins demander que la montre soit changée pour une autre plus modeste et plus conforme à celles qui sont mises à la disposition des autres religieuses ? Peut-être. Mais non pas parce qu'en concédant ainsi un objet de luxe, la supérieure commet une faute non moins que la religieuse en l'utilisant; pareille affirmation, très discutée, est rejetée par de grandes autorités. En pratique, on peut admettre la règle tracée par le R.P. F.-J. Mothon, O.P. dans son *Traité sur l'état religieux*, art. 325, n. 6: *Un religieux ou une religieuse peut toujours, en sûreté de conscience user des biens matériels mis à son usage par les supérieurs.*

95. *Quand un évêque célèbre la messe, le septième cierge aurait-il sa place près du crucifix, dans le baldaquin ?*

La rubrique demande que le septième cierge pour une messe pontificale solennelle soit placé sur l'autel, derrière la croix, plus élevé que la croix.

Si l'autel n'a pas de tabernacle, ce septième cierge sera facilement placé. Si l'autel a un tabernacle, des situations assez compliquées peuvent se présenter. Les rubriques ne peuvent les prévoir toutes. Cependant selon les rubriques générales, il faudrait éviter de placer ce septième cierge sur le tabernacle. S'il n'y a pas d'autre place, je crois qu'on pourrait le placer sur les gradins de l'autel, de manière à le distinguer nettement des six cierges réglementaires.

En cette matière, le cérémoniaire de l'évêque sera heureux de vous faire des suggestions pratiques.

96. Notre aumônier dans sa dernière instruction a dit ceci : « Une religieuse peut aussi bien se sanctifier dans un emploi facile et conforme à ses goûts que dans un autre où elle rencontre bien des difficultés et doit s'imposer un continuel renoncement en définitive, ce qui compte c'est l'amour ».

Je suis employée à la cuisine depuis vingt ans. J'ai toujours ressenti de la répugnance pour cet emploi. Seulement dès les premières années de ma vie religieuse, je me suis habituée à m'en acquitter par amour pour le bon Dieu; plus je suis ennuyée, plus je fais d'actes d'amour, ce qui me tient de bonne humeur et pleine de dévotion. En plus, je n'ai jamais demandé de changement, croyant que je glorifiais plus le bon Dieu en faisant ces travaux pour lesquels je ne sens aucun attrait. Je possède des diplômes d'enseignement; j'aurais un réel bonheur à me dévouer auprès des enfants ou des malades.

Depuis la conférence de l'aumônier, je me trouve bien gauche de me donner tant de peine et de me plier à tant de renoncements, puisque je ferais autant pour la gloire de Dieu si j'étais dans un emploi conforme à mes goûts. Ma supérieure mise au courant de ces sentiments, soutient qu'en faisant ce pour quoi je sens une répugnance naturelle, j'ai plus d'occasions de prouver mon amour au bon Dieu que si je remplissais un poste conforme à mes goûts.

Qui a raison: l'aumônier ou la supérieure ?

Les deux ont raison. L'aumônier affirme un principe indiscutable, à savoir que ce qui compte, c'est l'amour. Ce principe vaut non seulement pour les religieux mais pour tous les humains. Votre supérieure affirme un principe non moins discutable, à savoir que la seule manière de manifester son amour à Dieu consiste à observer ses commandements. Ce principe est plusieurs fois répété par Jésus dans les sermons placés par saint Jean après le récit de la dernière cène; voir comme exemple Jean 14, 21. Les commandements de Dieu pour un religieux qui a fait vœu d'obéissance comprennent aussi les commandements légitimes du supérieur.

Pour expliquer que les deux ont raison je soulignerai que les deux ne se placent pas au même point de vue. L'aumônier se tient dans le domaine de la théorie, la supérieure dans le domaine de la pratique. Nullement inventée pour le besoin de la cause, cette distinction de la théorie et de la pratique joue ici un rôle très important, comme essaient de le montrer les lignes qui suivent.

En théorie, il est désirable que chaque religieux soit employé selon ses attraits. Donnés par Dieu, ces attraits dictent une orientation. Les supérieurs doivent chercher à connaître ces attraits réels, à les discerner des caprices fantaisistes et surtout à les respecter dans la distribution des emplois. En pratique, il arrive souvent que les supérieurs ne puissent pas, malgré leur volonté, respecter ces attraits. Par des raisons de bien commun ou d'ordre supérieur, ils se voient obligés, et ils mesurent toute la responsabilité d'une telle décision, de confier à certains religieux des emplois qui sont contraires aux attraits de ces religieux.

En théorie, remplir un emploi conforme à ses attraits contient le danger de se laisser entraîner à agir par attrait et nullement par motif surnaturel. Vous admettez qu'il y a une différence entre: faire un travail *avec* goût et faire un travail *par* goût. Dans le deuxième cas, il n'y a rien de surnaturel; c'est un comportement purement naturel, sans mérite ni valeur surnaturels. En pratique, c'est l'obéissance qui règle tout pour chacun des religieux. Ceux-ci peuvent bien manifester leurs attraits pour éclairer les supérieurs dans l'assignation des charges; mais si en fait, le supérieur les place dans un emploi moins conforme ou même contraire à ces manifestations, les religieux comprendront que leur devoir est d'obéir.

En théorie comme en pratique, un religieux qui par vertu remplit un emploi contraire à ses attraites et à ses goûts a des occasions de mérite infiniment plus nombreuses que celui qui accomplit un travail aimé et naturellement conforme aux aptitudes. Il y trouvera souvent la source d'une authentique sainteté. Nous en avons un exemple vivant dans la religieuse missionnaire qui envoie cette consultation. Puisqu'elle a voulu se dérober sous l'anonymat, je tiens à la féliciter très chaleureusement de ses magnifiques dispositions, à la remercier de l'exemple de réconfortante beauté qu'elle place sous les yeux des lecteurs et des lectrices de *La V.C.R.* et surtout à l'encourager à persévérer dans son emploi, tant que les supérieures l'y maintiendront. Les sentiments qui l'y animent la conduisent sans contredit au ciel pour y recevoir la digne récompense de sa bonne humeur, de ses sacrifices, de son obéissance, de son amour et de son dévouement.

97. *Y a-t-il obligation d'allumer un cierge sur la crédence à proximité de l'autel, au moment du sanctus ?*

Dans cette consultation distinguons l'obligation d'allumer un cierge, le moment, et l'endroit où il faut placer ce cierge.

L'obligation existe d'allumer un cierge au moment du canon. Un décret a déclaré que là où la coutume existe de ne pas l'allumer, il n'y a rien à changer, excepté si, malgré cette coutume, l'Ordinaire demande que le cierge soit allumé.

L'endroit est déterminé en termes généraux: du côté de l'épître. Ce pourrait donc être sur la crédence ou encore par terre. Dans ce dernier cas, il s'agit d'un cierge qui ressemblerait au cierge pascal, placé du côté de l'épître. Ce dernier cierge placé sur un chandelier facilement visible indiquerait mieux aux fidèles qui arrivent dans l'église que le canon est commencé.

Enfin pour le moment, c'est le sanctus ou plus précisément au début du canon.

98. *Une religieuse obtient la permission de fumer. Cette permission est régulière et provient de sa provinciale. En direction, cette religieuse affirme vouloir marcher dans le sentier de la perfection. Est-ce exact, et dois-je prendre pour certain que fumer avec la permission : 1° n'est pas en opposition que les canons 488, 2° et 593 qui parlent de la tendance à la perfection ; 3° avec le canon 594, § 1, qui demande la vie commune ; 4° avec la vertu de pauvreté ? Il ne s'agit nullement de prescription du médecin; la religieuse en question s'est mise à fumer sans permission et déclare maintenant ne plus pouvoir s'en passer.*

Déjà dans *La Vie des Communautés Religieuses* 9 (1951) 238-244, nous avons parlé de l'usage du tabac dans les états de perfection. Vous trouverez dans ces pages le texte de la lettre circulaire envoyée par la S.C. des Religieux aux supérieurs suprêmes des états de perfection, la traduction française de ce texte, une analyse du document et des annotations pratiques. Ces textes formulent les principes qui régissent cette matière, la confirmation par la S.C. des Religieux des prescriptions légitimes interdisant ou restreignant l'usage du tabac, la demande d'une réglementation aux religions qui en sont encore dépourvues, l'attitude générale d'opposition à l'introduction du tabac... C'est là qu'il convient de chercher les lois et leur esprit.

Le cas soumis dans cette consultation est un cas d'espèce, ou si vous préférez un cas d'exception. Il s'agit non pas de préciser le sens de la loi ni d'en imposer la pratique mais de reconnaître la possibilité et la légitimité d'une exception à la loi. La supérieure provinciale a jugé bon d'accorder la permission de fumer à cette religieuse. Il semble

assez difficile de l'en blâmer, lorsque nous ne possédons pas les données exactes de ce cas d'exception.

Les canons 488, 1° et 593 que vous citez parlent de la tendance à la perfection par la pratique des vœux et les lois propres de la religion, mais la tendance à la perfection qui s'accomplit effectivement par la pratique des vœux et des lois particulières de la vie religieuse n'est pas supprimée parce que sur un point un religieux est dispensé légitimement de la loi.

De même, le canon 594 § 1 prescrit que soit soigneusement gardée la vie commune en ce qui concerne la nourriture, le vêtement et le mobilier. Vous savez fort bien l'obligation de la vie commune ne supprime pas la légitimité de certaines dispenses d'ordre alimentaire en faveur des malades. Des malades, il s'en rencontre de bien des espèces.

La pauvreté exige que tout usage de biens dépende de la volonté du supérieur, c'est le vœu, que dans l'usage soient observés la modération et le détachement du cœur, c'est la vertu. Mais l'usage dépendant, modéré et détaché d'un bien n'en comporte pas l'abstention complète.

N'allez pas croire que je veuille approuver la conduite de cette religieuse. Je partage bien un peu votre surprise et je suis tenté de me demander si la permission de la provinciale ne cherche pas à éviter un plus grand mal. En tout cas, essayez de libérer cette religieuse de ce besoin tyrannique. Procédez lentement et progressivement. Appuyez-vous sur cette phrase de la S.C. des Religieux: « L'esprit de mortification ascétique et religieuse constitue l'une des bases fondamentales des états de perfection », *loc. cit.* p. 240. Cette religieuse qui tient encore à sa profession religieuse finira par comprendre qu'elle doit s'affranchir de l'usage du tabac.

99. *Quel est, en temps ordinaire, selon l'esprit du Code de Droit Canonique, la fraction des revenus provinciaux que le conseil majeur peut exiger pour le soutien de la maison générale ?*

Dans la lettre du Code de Droit Canonique, rien ne précise la somme des revenus provinciaux que l'administration générale d'une religion peut réclamer. Toutefois le Code légifère sur les provinces en plusieurs canons; voir par exemple le canon 494 qui réserve exclusivement au Saint-Siège de diviser une religion de droit pontifical en provinces. Il serait permis de conclure que l'esprit du Code exige que soit laissé aux provinces tout ce qui est requis pour qu'elle soit et se développe normalement. L'article 100 du questionnaire des religions de droit pontifical pour le rapport quinquennal demande ceci: « Laisse-t-on aux provinces et aux maisons ce que l'on peut prudemment prévoir être ou devenir soit nécessaire soit très avantageux à leur propre vie et à leur développement, en tenant compte du bien des âmes et de la religion ? »

C'est là une indication assez nette.

Est-il possible de préciser davantage en déterminant un certain pourcentage des revenus que toute province devrait remettre à la maison mère? Non cela n'est pas possible parce que les situations concrètes des religions sont trop différentes pour pouvoir être soumises à une mesure uniforme.

Le nombre des religieux qui vivent à la maison mère varie avec chaque religion: plus il est grand, plus les besoins sont étendus. De plus, le nombre des provinces qui doivent contribuer au maintien de la maison mère n'est pas le même en chaque religion; j'en connais qui comptent cent provinces, d'autres qui ne possèdent que cinq petites provinces. Plus les provinces sont nombreuses, plus la contribution de chacune

sera réduite. Enfin les responsabilités de chaque province diffèrent selon les religions. En certaines religions, les provinces portent la responsabilité de missions en pays infidèle qu'elles doivent pourvoir de finance et de religieux; en d'autres, toutes ces responsabilités du domaine missionnaire sont mises à la charge de la maison mère. Cette brève énumération montre combien diverse se présente la situation concrète des provinces et aussi combien il serait difficile de fixer une mesure de contribution qui s'appliquerait à toutes indistinctement.

Il sera plus facile aux constitutions de chaque religion de déterminer une règle qui en s'adaptant à une situation connue répondra plus exactement aux besoins réels des provinces et de la maison mère.

100. *Est-il vrai qu'une province qui possède son noviciat devient autonome, en ce sens que les religieuses qui en font partie ne peuvent pas être transférées dans une autre province sans leur propre consentement ?*

Tout d'abord, il convient de rappeler que l'autonomie d'une province ne dépend nullement de la possession d'un noviciat propre: il existe des provinces religieuses parfaitement autonomes qui confient la formation de leurs novices à une autre province. Diverses raisons justifient une telle pratique, parmi lesquelles figure souvent l'absence d'une personne ayant les qualités requises pour un bon maître des novices, ou l'économie du personnel.

L'autonomie des provinces ne restreint pas le pouvoir du supérieur suprême. Le canon 502 dit: « Le supérieur général a autorité sur toutes les provinces et maisons, et sur tous les membres de la religion, mais il doit en user selon les constitutions ». En conséquence, le supérieur général peut en vertu du droit qu'il possède de commander enjoindre à un religieux d'une province de recevoir un poste dans une autre province, et le religieux est tenu d'obéir.

Pour les questions de ce genre, il faut s'en remettre aux constitutions de chaque communauté.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.



FR. MARIE-MAXIMIN, É.C., *Marie, notre vie, notre douceur, notre espérance*. Nicolet Centre marial canadien, 1953, 20.5 cm. 30 pp.

Ce tract marial porte le numéro 42. Si l'on considère que la série a débuté en septembre 1949, surtout si l'on parcourt la liste des titres qui forment cette riche collection, on admettra spontanément que le Centre marial canadien remplit magnifiquement son rôle d'émetteur d'ondes mariales sur notre pays et le monde tout entier.

L'A. développe plus longuement, et cela se comprend, le titre premier. Les deux autres titres décernés à Marie découlent certainement du premier. Excellent livre de lecture et de méditation qui vient bien à son heure, à la veille de l'ouverture de l'année mariale.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

TABLE DES MATIÈRES

INDEX ANALYTIQUES DES AUTEURS

a) ARTICLES

	Page		Page
A.D.C.		JEAN-BAPTISTE, SR	
<i>La S.C. des Religieux en 1951</i>	147	<i>La Genèse du Service d'Amour</i>	54
ARSENAULT, SIMON, S.V.		JEAN VIANNEY, SR ST	
<i>Appels des âmes à l'unité</i>	5	<i>Le service social, les auxiliaires sociaux</i>	108
BERG, ÉMILE, S.J.		KATO, SOTELO, O.F.M.	
<i>Le VIIe centenaire de Ste Claire d'Assise</i>	86	<i>Les Cloches de Nagasaki</i>	117
BERGOUNIOUX, FRÉDÉRIC-M., O.F.M.		LAVERDURE, GILBERT, O.F.M.	
<i>Richesse et pauvreté</i>	130	<i>Un collège, nouveau genre</i>	279
BERNARD DE BRIENNE, O.F.M.		LÉGER, CARDINAL PAUL-ÉMILE	
<i>La nouvelle querelle des images</i>	119	<i>Programme de vie spirituelle</i>	38
BROWN, RAPHAEL		<i>Un institut de sciences religieuses</i>	98
<i>Un apôtre du diocèse de Trois-Rivières</i>	304	MALO, ADRIEN-M., O.F.M.	
CALLE, ARTHUR, O.F.M.		<i>La définition de l'état religieux</i>	2
<i>Le premier congrès des directeurs spirituels religieux</i>	291	<i>La nouvelle discipline du jeûne eucharistique</i>	82
CONGRÉGATION DES RELIGIEUX		<i>Moyens traditionnels de piété</i>	238
<i>Vœux du premier congrès des supérieures générales</i>	49	<i>Premiers messages de notre Cardinal</i>	34
DESNOYERS, GERMAIN-M., O.F.M.		<i>Vie commune et pauvreté</i>	272
<i>Les Oblates Franciscaines de S. Joseph</i>	245	NADEAU, LAVAL, O.F.M.	
ÉTHIER, WILFRID, P.S.S.		<i>Les Franciscains</i>	144
<i>L'Institut canadien d'Orientation professionnelle</i>	139	NEUBERT, E., S.M.	
F. DE LA S.		<i>Marie et la religieuse</i>	234
<i>La congrégation des Filles de la Sagesse</i>	275	P.D.I.	
FLORENT SYLVESTRE, O.F.M.		<i>Congrès national des supérieures générales des Fédérations italiennes</i>	171
<i>Frères d'une même famille et fils d'un même père</i>	42	PIE XII	
F.M.M.		<i>Culture physique et morale</i>	66
<i>L'Institut des Franciscaines Missionnaires de Marie</i>	14	<i>Doctor mellifluus</i>	194
GERMAIN, VICTORIN		<i>Éducation des adultes</i>	162
<i>Rétération de l'imprimatur</i>	150	<i>Fulgens corona</i>	258
GIASSON, LUCHÉSIO, O.F.M.		<i>Lettre pour le VIIe centenaire de sainte Claire d'Assise</i>	207
<i>Jeunesse, ton avenir!</i>	183	<i>Prière pour l'année mariale</i>	290

	Page		Page
PRESSE, LA		ROY, MOÏSE, S.S.S.	
<i>L'Année mariale</i>	302	<i>Notre-Dame-des-Écoles</i>	212
ROY, MGR ÉLIAS		SECRETARIAT GÉNÉRAL	
<i>L'Agrégation à l'Union Mission-</i>		<i>Le Congrès religieux canadien</i>	226
<i>naire du Clergé</i>	242	SURETTE, FÉLIX-JOSEPH, O.F.M.	
		<i>L'Éducation physique</i>	75

b) CONSULTATIONS

	Page		Page
<i>Abstinence (l') peut-elle être mitigée par une supérieure ?</i>	125	<i>Autel (un) en plein air doit-il être protégé par un baldaquin ?</i>	95
<i>Accès (l') à la mère générale doit-il devenir difficile ?</i>	92	<i>Avis (l') prudent du confesseur imposé par la nouvelle discipline du jeûne eucharistique doit-il être pris personnellement ou par un autre ?</i>	253
<i>Acte (l') d'acceptation de la mort est-il encore indulgencié ?</i>	27	<i>Bénédictio (la) du feu nouveau, cérémonie ou symbole ?</i>	155
<i>Administration (l') doit-elle être séparée dans une maison qui contient curie provinciale et communauté locale ?</i>	127	<i>Bénédictio (la) du S. Sacrement après la messe</i>	157
<i>Administrations (des) spéciales peuvent-elles être créées par un supérieur ?</i>	124	<i>Bible (la) enseigne-t-elle la date de la création ?</i>	255
<i>Agnus Dei (les) sont-ils confectionnés de cire ordinaire ?</i>	220	<i>Cadeaux (les) peuvent-ils être employés indépendamment par une supérieure provinciale, locale, une maîtresse de noviciat, une directrice de juvénat ?</i>	60
<i>Allumer les cierges de la messe à la lampe du sanctuaire</i>	156	<i>Calmants dans la vie religieuse ?</i>	127
<i>Ampoules (les) des saints huiles peuvent-elles être purifiées par les religieuses ?</i>	155	<i>Chemin de la croix en public exige-t-il un clerc faisant le tour des stations ?</i>	284
<i>Approbation (l') de Rome est-elle requise pour les imprimés de propagande en faveur d'un serviteur de Dieu ?</i>	158	<i>Cierge (le) septième d'une messe pontificale se place-t-il près du crucifix ?</i>	307
<i>Argent (l') conservé pour être dépensé en faveur d'une religieuse est-il réellement donné à cette religieuse ?</i> ..	287	<i>Cierge (le) supplémentaire au moment du sanctus</i>	309
<i>Assistance (l') due aux parents exige-t-elle l'exclaustration ?</i>	94	<i>Cingulons noirs sont-ils tolérés ?</i>	96
<i>Assistante (une) provinciale peut-elle être supérieure locale ?</i>	126, 189	<i>Clôture (la) papale majeure défend-elle de travailler entre les 2 grilles ?</i>	219
<i>Attrait et mérite</i>	308	<i>Code (le) ancien comptait-il le noviciat comme l'actuel ?</i>	189
<i>Aumônier (l') assistant peut-il librement confesser les religieuses ?</i>	256	<i>Communion (la) eucharistique produit-elle des effets sur le corps ?</i>	218
		<i>Confesseur (le) dont il faut prendre l'avis est-il tout prêtre indistinctement ?</i>	127

	Page		Page
<i>Confesseur (le) extraordinaire doit-il se présenter aux religieuses malades ?</i>	128	<i>Fleurs sur le tabernacle</i>	251
<i>Confession (la) annuelle oblige-t-elle s'il n'a pas de faute grave ?</i>	96	<i>Habit religieux et hygiène</i>	192
<i>Confession (la) des religieuses doit-elle être contrôlée ?</i>	287	<i>Hésitations (les) à la veille des vœux perpétuels et retour au monde</i>	27
<i>Confession extraordinaire ou cours régulier important ?</i>	126	<i>Indulgence (l') plénière de la communion fréquente</i>	31
<i>Conseillère (une) générale, supérieure locale, peut-elle être déléguée au chapitre provincial ?</i>	59	<i>Infirmière (l') tenue de donner les calmants prescrits ?</i>	128
<i>Conseillères (les) générales et la supérieure provinciale peuvent-elles participer à l'élection d'une déléguée au chapitre provincial ?</i>	59	<i>Jéûne (le) est-il encore possible en communauté ?</i>	222
<i>Constitutions (les) obligent-elles en conscience ?</i>	220	<i>Lampe (la) du sanctuaire doit-elle être tenue allumée sous peine de péché ?</i>	156
<i>Courtine de couleur rose</i>	192	<i>Lettre à un prêtre remise cachetée à la supérieure</i>	223
<i>Culture physique sans gymnase</i>	187	<i>Liquides permis avant la communion</i>	127
<i>Délégation (la) pour recevoir les vœux peut-elle être donnée à une professe temporaire ?</i>	93	<i>Maîtresse (une) de novices malade peut-elle être remplacée par une supérieure locale ?</i>	126
<i>Désœuvrement fardeau intolérable pour une religieuse active ?</i>	93	<i>Maîtresse (la) des novices peut-elle être conseillère locale, provinciale ?</i>	254, 288
<i>Discrétion (la) défend-elle à une supérieure de divulguer les fautes des sujets ?</i>	284	<i>Majorité (la) des voix requise pour qu'il y ait élection ?</i>	63, 251
<i>Dix (les) jours pour exécuter décret de sécularisation commencent quand ?</i>	61	<i>Messe des religieux et intention des supérieurs</i>	251
<i>Dons reçus partagés avec la communauté</i>	254	<i>Messe pour défunts nécessairement en noir ?</i>	28
<i>Drap (le) d'or remplace-t-il le violet ?</i>	95	<i>Noviciat (le) doit-il être placé dans une maison formée ?</i>	282
<i>Eau (l') du lavabo étant répandue, que faire ?</i>	29	<i>Obéissance (l') religieuse comme vœu porte-t-elle sur les constitutions ?</i> ..	220
<i>Épileptique (une) peut-elle être admise à la profession ?</i>	62	<i>Obéissance (l') religieuse s'acquiert-elle et comment ?</i>	221
<i>Esclavage (l') à Marie peut-il être imposé à une communauté ?</i>	29	<i>Passage d'une province à une autre</i> ..	311
<i>Examen particulier et méthode inva-riable</i>	253	<i>Pension payée à une sœur d'une religieuse malade exclaustrée</i>	283
		<i>Pierre (la) d'un autel en plein air doit-elle être conservée à la sacristie ?</i> ...	95
		<i>Prières requises pour les indulgences sont-elles à réciter complètement ?</i> ..	188
		<i>Procession (la) du S. Sacrement est-elle nécessairement précédée de la messe du S. Sacrement</i>	125

Page	Page		
<i>Professes (les) temporaires non admises aux vœux perpétuels peuvent-elles sortir avant l'expiration des vœux ?</i>	283	<i>Surplis (le) est-il nécessaire pour entrer au sanctuaire devant le S. Sacrement exposé ?</i>	187
<i>Profession (la) temporaire est-elle permise à un profès perpétuel passé dans un ordre ?</i>	188	<i>Tabac (le) et perfection religieuse ?</i> ... 309	
<i>Provinces (les) versent-elles contribution fixe à la maison mère ?</i>	310	<i>Table de communion dans l'ascenseur d'un hôpital</i>	59
<i>Psychiatrie (la) nécessite-t-elle une initiation ?</i>	222	<i>Tapis (le) d'autel peut-il être en plastique transparent ?</i>	191
<i>Religieuse (une) peut-elle être appelée à déposer contre le médecin en chef de son service ?</i>	255	<i>Uniformité (l') des mouvements à la messe de communauté</i>	63
<i>Religieuses (les) ont-elles place fixe dans les processions ?</i>	155	<i>Usufruit (l') des biens d'une religieuse peut-il s'ajouter au capital ?</i>	288
<i>Rénonciation (la) formelle d'une délégation au chapitre en fait-elle perdre le droit ?</i>	157	<i>Vêtements (les) amples seront-ils jamais prohibés ?</i>	29
<i>Reproches d'une mère générale et félicitations de l'entourage</i>	157	<i>Vie commune et responsabilité du supérieur</i>	309
<i>S. Sacrement (le) peut-il aux jours saints rester au maître autel des chapelles secondaires ?</i>	155	<i>Vœux (les) privés sont-ils à recommander ?</i>	285
<i>Services (les) annuels pour défunts et jour de rite double</i>	29	<i>Visites (les) pour la Portioncule et le 2 novembre peuvent-elles être faites à la chapelle de sœurs non-cloîtrées ?</i>	30
<i>Signe (le) de la croix à la fin du Gloria, Credo, est-il imposé ?</i>	95	<i>Sortie (la) de toutes les candidates avant la profession, signe de sévérité ?</i>	190
<i>Soie (la) couleur or peut-elle servir à faire chasubles ?</i>	28	<i>Suffrages (les) pour les défunts peuvent-ils être diminués ?</i>	62
<i>Sommeil des communautés est-il toujours suffisant ?</i>	223	<i>Superflu (le) concédé par une supérieure est-il permis ?</i>	307
		<i>Supérieure (une) locale, conseillère générale, peut-elle voter l'élection d'une déléguée au chapitre provincial ?</i>	59

c) INFORMATION

<i>Action Catholique: nouvelle structure du comité national</i>	218	<i>Biens de la terre doivent être partagés pour le profit de tous</i>	159
<i>Antoniutti, S.E. Mgr I., nonce à Madrid</i>	281	<i>Cap-de-la-Madeleine populaire</i>	123
<i>Bénédictin du Cardinal Léger à la V.C.R.</i>	23	<i>Catholiques en majorité au Canada</i> ... 123	
<i>Bergounioux, Frédéric-M., O.F.M., à Notre-Dame de Montréal</i>	90	<i>Cause de la V. Mère d'Youville</i>	306
		<i>C.C.C. agence d'information</i>	248
		<i>Chapitre des Oblates Franciscaines de S. Joseph</i>	53

	Page		Page
<i>Congrès national des religieux du Canada en 1954</i>	218, 226	<i>Mère Marie-Rose, cause de canonisation</i>	58
<i>Cours de formation religieuse</i>	24, 98	<i>Monastère des Clarisses à Sherbrooke</i>	24
<i>Cours sur l'état religieux selon le Code de Droit Canonique</i>	57	<i>Monastère interracial</i>	123
<i>États-Unis, statistiques religieuses</i> ...	256	<i>Mont-Royal, basilique mariale</i>	154
<i>Histoire d'une âme</i>	306	<i>Ordres cloîtrés secourus par la S.C. des Religieux</i>	96
<i>Hôpitaux catholiques au Canada</i>	186	<i>Prêtres dans le monde</i>	306
<i>Instituteurs tenus d'obtenir diplôme universitaire</i>	26	<i>Principal d'école doit être bachelier</i> ...	154
<i>Japon, adaptation</i>	249	<i>Religieuses hospitalières de S. Joseph fédérées</i>	122
<i>Joséphologie, cahiers</i>	249	<i>Retraite sociale</i>	217
<i>Legs pour les Petites-Sœurs-des-Pauvres</i>	4	<i>S.C. des Religieux, nouveau préfet</i> ...	154
<i>L'Hôtel-Dieu de Montréal a une cour intérieure chauffée</i>	41	<i>SS. de l'Assomption célèbrent leur centenaire</i>	250
<i>Liturgie, deux anniversaires</i>	249	<i>Supérieures générales réunies à Rome</i>	248
<i>Lourdes attire toujours les foules</i>	32	<i>Université d'Ottawa organise cours d'été</i>	192
		<i>Ursulines de l'Union Canadienne</i>	218

d) LIVRES

	Page		Page
ACÉBAC		BRISEBOIS, GUY-M., O.F.M.	
<i>Le Nouveau Testament</i>	250	<i>De natura juridica domus religiosae</i>	278
ARSENAULT, SIMON, S.V.		BUYSSCHAERT, G.	
<i>Appel aux âmes de l'unité</i>	5	<i>Israël et le Judaïsme dans l'Ancien Orient</i>	206
BAILLY, G.		<i>Catholicisme 13</i>	244
<i>Psautier romain-français</i>	121	CATTIN, CONUS, O.P.	
BASTIN, R., O.M.I.		<i>Aux sources de la vie spirituelle</i>	160
<i>L'Histoire sainte</i>	149	COUSINEAU, S.E. MGR A.-F.	
BAUDOT ET GILBERT, O.S.B.		<i>Principes de vie sacerdotale et religieuse</i>	151
<i>Martyrologe romain</i>	278	DEGLAIRE, HUG	
BECKMAN, P.		<i>La belle histoire de Tobie</i>	149
<i>L'Évangile selon S. Jean selon les meilleurs auteurs</i>	88	DEKKERS, DOM E.	
BÉNÉDICTINS DE S. PIERRE DE STEENBRUGGE		<i>Clavis Patrum Latinorum</i>	116
<i>Corpus christianorum</i>	116	DESMARAIS, MARCEL-M., O.P.	
BERNARD, P.		<i>Fatima</i>	320
<i>Saint Bernard et Notre-Dame</i>	216		

	Page		Page
DUBOIS, MARCEL, C.Ss.R.		MONGENET, H., S.J.	
<i>Cérémonial du célébrant et des ministres sacrés</i>	22	<i>La Vocation religieuse dans l'Église</i>	37
ERNEST, F., É.C.		NAGAY, DR PAUL	
<i>Mon cahier marial</i>	317	<i>Les Cloches de Nagasaki</i>	117
ÉTHIER, W.		OCHSÉ, MADELEINE	
<i>L'Orientation professionnelle</i>	184	<i>La nouvelle querelle des images</i>	119
FLEISCHMANN, DOM H.		PANNETON, CHAN. G.	
<i>Officium divinum parvum</i>	233	<i>Le diocèse de Trois-Rivières</i>	160
François d'Assise, sur les traces du Poverello.....	211	PARENT, J.-M., O.P.	
HESTON, EDWARD-L., C.S.C.		<i>L'Église enseignée</i>	53
<i>Comment le Pape gouverne l'Église</i>	115	PAX ROMANA	
LECLERCQ, JACQUES		<i>Mission de l'Université</i>	305
<i>La Vocation religieuse</i>	37	RONSIN, F.-X., S.J.	
LEDRE, CHARLES		<i>Gouverner, c'est aimer</i>	13
<i>Pie X</i>	26	<i>S. Bernard, homme d'Église</i>	216
<i>Life and writings of St. Clare of Assisi</i>	224	SALVANESCHI, NINO	
LIPPET, P.		<i>Sœur Claire</i>	224
<i>Lettre à un jeune moine</i>	192	SNECK, P., S.J.	
MARIE-CYRILLE, F., É.C.		<i>L'Hygiène mentale et les principes chrétiens</i>	271
<i>Le Frère enseignant</i>	91	TISSOT, DOM HENRI	
MARIE-MAXIMIN, F., É.C.		<i>Les Pères de l'Église vous parlent</i> ..	149
<i>Marie, notre vie, notre douceur, notre espérance</i>	311	<i>Sainteté de la Mère de Dieu</i>	149
MERTENS, CLÉMENT		SŒUR (UNE) DE LA PROVIDENCE	
<i>Initiation à l'économie sociale</i>	32	<i>Service d'amour</i>	55
<i>Moines, cahiers de la Pierre-qui-Vire</i>	182	VERMEERSCH, A., S.J.	
		<i>Méditations sur la Ste Vierge</i>	48
		VIEUJEAN, CHAN.	
		<i>L'Autre toi-même</i>	42



F. ERNEST, É.C., *Centenaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Mon cahier marial*. Montréal, les FF. des Écoles Chrétiennes, 27,5 cm. 48 pp.

Le Comité marial des Frères enseignants a lancé dès mai dernier une année mariale pour les élèves des écoles primaires dirigées par eux. Il a chargé le R.F. Ernest de préparer un cahier marial pour donner aux manifestations de piété et d'amour une base de connaissances pratiques. Doctrine, liturgie, histoire se présentent sous les formes les plus variées: chants, dessins à colorier, mots croisés. Le tout vise les enfants de la cinquième à la neuvième année. L'A. a raison de croire que par les enfants les parents seront atteints. Il n'y a pas de doute que par ces textes bien choisis, bien disposés et surtout bien expliqués, Marie sera mieux connue non seulement des élèves des écoles primaires, mais aussi des jeunes étudiants des cours supérieurs et les familles de toute la jeunesse estudiantine.

Nos Frères enseignants viennent ajouter à une liste déjà longue un nouveau mérite devant l'Église et la Nation. Qu'ils en soient chaleureusement félicités!

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

INDEX ALPHABÉTIQUE

- Abstinence:** mitigation par une supérieure, 125.
- Action Catholique:** structure modifiée du comité national, 218.
- Adaptation:** au Japon, 249.
- Administration:** séparation pour œuvres d'une même maison, 127 — spéciales par le supérieur, 124.
- Agnus Dei:** faits de cire mêlée de cendre, 220.
- Année mariale:** comité romain, 302 — encyclique, 258 — faveurs spirituelles, sens, 302 — prière de Pie XII, 302.
- Antoniutti, S.E. Mgr I.,** nonce à Madrid: 281.
- Association:** patronale des Services hospitalières, 208, 217.
- Attrait et mérite,** p. 308.
- Autel en plein air:** pierre conservée à la sacristie, 95 — protégé par un baldaquin, 95.
- Avis prudent du confesseur:** pris par chacun des intéressés, 253.
- Bénédiction du S. Sacrement:** après la messe, 157.
- Bergounioux, Frédéric-M.:** à Notre-Dame, 90 — richesse et pauvreté, 130.
- Bible:** et date de la création du monde, 255.
- Biens de la terre:** partage nécessaire, 159.
- Cadeaux:** usage légitime, 60 — superflu, 000.
- Calmants:** obligation de l'infirmière, 126 — usage des religieux, 127.
- Cap de la Madeleine,** 123.
- Catholiques:** en majorité au Canada, 123.
- Chasteté,** 293.
- Chemin de la croix:** en public exige un clerc parcourant les stations, 284.
- Cierge:** de la messe allumés à la lampe du sanctuaire, 156 — septième pour messe pontificale, 307 — supplémentaire au sanctus, 309.
- Cingulons:** noirs, 96.
- Claire d'Assise:** lettre de Pie XII, 207 — septième centenaire, 86.
- Clarisses:** à Sherbrooke, 24.
- Clôture:** entrée dans, 56 — travailler entre les deux grilles, 219.
- Collège:** nouveau genre, 279.
- Communion:** effets sur le corps, 218 — table dans un ascenseur, 59.
- Confesseurs:** donne avis prudent, 127 — extraordinaire aux religieuses malades, 128.
- Confession:** annuelle obligatoire, 96 — aumônier assistant entend librement, 256 — contrôle, 287 — extraordinaire ou cours important, 126.
- Confirmation:** âge, 56.
- Congrès:** des directeurs spirituels religieux, 291 — des supérieures générales, 49 — national des religieux du Canada, 218, 226 — national des supérieures générales des fédérations italiennes, 171 — religieux canadien, 206.
- Conseillère générale:** participe à l'élection de la déléguée au chapitre, 59.
- Constitutions:** obligation, 220.
- Correspondance:** lettre contrôlée, 223.
- Cours:** d'été, 192 — de formation religieuse, 24, 98 — sur l'état religieux, 57.
- Courtine:** rose, 192.
- Culture physique:** et morale, 66, 75 — sans gymnase, 187.
- Délégation:** au chapitre: renonciation, 157 — vote, 59 — pour recevoir les vœux, 93.
- Désœuvrement,** 93.
- Discrétion:** de la supérieure, 284.
- Don:** argent conservé pour être dépensé en faveur d'un religieux n'est pas donné, 287 — reçu doit être partagé, 254.
- Éducation:** des adultes, 162 — physique, 66, 75, 187.

- Epikie:** 223.
- Épileptique:** admission en religion, 62.
- Esclavage:** à Marie obligatoire, 29.
- État religieux:** définition, 2.
- États-Unis:** statistiques religieuses, 256.
- Examen particulier:** méthode, 253.
- Exclaustration:** assistance due aux parents exige-t-elle —, 94.
- Fédération:** religieuses hospitalières de S. Joseph, 122.
- Feu nouveau:** bénédiction est une cérémonie, 155.
- Filles de la Sagesse,** 275.
- Fleurs sur le tabernacle,** 251.
- Franciscaines Missionnaires de Marie,** 14.
- Franciscains,** 144.
- Frères enseignants:** photographie des provinciaux, 80 — réunion, 89.
- Habit religieux:** hygiène, 192.
- Histoire d'une âme,** 000.
- Hôpitaux:** conseil des — catholiques au Canada, 186.
- Hôtel-Dieu:** cour chauffée à Montréal, 41.
- Huiles:** ampoules des saintes —, 155.
- Images:** nouvelle querelle, 119.
- Imprimatur:** réitération, 150.
- Indulgences:** chemin de la croix, 284 — jour des morts et portioncule, 30 — récitation des prières, 188 — spéciale pour communion fréquente, 31.
- Infirmière:** et calmants, 128.
- Information:** agence de C.C.C., 248.
- Instituteurs:** diplôme universitaire, 26.
- Jeûne:** eucharistique modifié, 82 — possible dans les communautés, 222.
- Joséphologie,** 249.
- Lampe:** obligation de la — du sanctuaire, 156.
- Lavabo:** si l'eau du — est répandue, 29.
- Liquide:** permis avant la communion, 127.
- Liturgie:** deux anniversaires, 249.
- Lourdes,** 32.
- Maîtresse des novices:** conseillère locale, 254 — provinciale, 288 — remplacée par supérieure locale, 126.
- Majorité:** voix requises pour élection, 63, 251.
- Marie:** et la religieuse, 234 — prière à —, 290.
- Martyrologe:** romain insère nouveaux saints, 89.
- Mère d'Youville:** cause de canonisation, 306.
- Mère Marie-Rose:** cause de canonisation, 58.
- Messe:** de communauté, 63 — dominicale, 56 — intention du supérieur, 251 — pour un défunt, 28.
- Monastère interracial,** 123.
- Mont-Royal:** basilique mariale, 154.
- Mort:** acte d'acceptation, 27 — listes des défunts, 13, 48, 88, 107, 160, 182, 224, 274, 303.
- Notre-Dame:** des Écoles, 212.
- Noviciat:** calcul de l'année, 189 — maison formée, 282.
- Obéissance:** acquisition, 221 — porte sur le commandement du supérieur, 220.
- Oblates Franciscaines de S. Joseph:** chapitre, 53 — histoire, 245.
- Or:** couleur, 28 — drap, 95.
- Orientation:** institut canadien d' — professionnelle, 139.
- Pauvreté,** 130.
- Pension:** une sœur se charge d'une religieuse malade exclaustrée, 283.
- Piété:** moyens traditionnels, 238.
- Pouvoir dominatif,** 57.
- Prêtres:** dans le monde, 306.
- Principal:** d'école: bachelier, 154.
- Procession:** du S. Sacrement, 125 — place des religieuses, 155.
- Profession:** avant la — perpétuelle, une religieux non admise peut-elle sortir avant l'expiration des vœux, 283 — temporaire après le noviciat d'un profès perpétuel passé à un ordre, 188.

- Propagande:** imprimés pour un serviteur de Dieu, 158.
- Province:** contribue à la maison mère, 000 — passage d'une — à une autre, 000.
- Psychiatrie:** initiation, 222.
- Retour au monde:** hésitations à la veille de la profession perpétuelle, 27.
- Retraite sociale,** 217.
- S.C. des Religieux:** en 1951, 147 — nouveau préfet, 154 — secourt les ordres cloîtrés, 96.
- S. Bernard:** encyclique pour le centenaire, 194.
- S. Sacrement:** au maître autel pendant les jours saints, 155.
- S. Siège:** exige permission pour somme d'argent, 152.
- Sécularisation:** dix jours pour exécuter, 61.
- Services annuels:** pour défunts, 29.
- Service social,** 108.
- Signe de la croix:** à la fin du Gloria et du Credo, 95.
- Sœurs de l'Assomption:** centenaire, 250.
- Sommeil:** en communauté, 223.
- Sortie:** avant la profession de toutes les candidates, 190.
- Suffrages:** pour défunts: exagérés, 52.
- Superflu,** 307.
- Supérieur:** générales: accessibles, 92 — font des reproches, 157 — réunies à Rome, 248 — provinciale, 59 — locale, 126, 189.
- Surplis,** 187.
- Tabac,** 000.
- Tapis d'autel,** 191.
- Témoignage:** une religieuse contre un médecin, 255.
- Thabor,** 251.
- Union:** Missionnaire du Clergé, 242.
- Unité de l'Église,** 5.
- Ursulines,** 218.
- Usufruit,** 288.
- Vêtements amples,** 29.
- Vie commune:** pauvreté, 272 — supérieur, 307.
- Vœux privés,** 285.



DESMARAIS, MARCEL-MARIE, O.P., *Fatima*. Montréal, Les Éditions du Lévrier, 1953, 19 cm. 128 pp. \$0.50, ill.

Ce volume, format *livre de poche*, contient le texte des conférences prononcées sur le réseau français de la Radio-Canada pendant le carême de cette année. Les titres sont évocateurs: Les apparitions, le secret du bonheur, transfiguration de notre vie quotidienne, say it with flowers, roses blanches, roses pourpres, roses d'or, notre maman du ciel. La photographie de Joao Carreira m'a rappelé celui qui m'a servi la messe à l'autel des apparitions le 8 novembre 1947. Tout aussi souriant que les émissions radiophoniques, ce volume continuera à répandre dans le monde et à faire résonner dans l'intime du cœur le message enrichissant de Notre-Dame de Fatima.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

Les abonnés qui auraient reçu en double les Nos de mars et juillet 1953, nous rendraient service en les faisant parvenir au Secrétariat, 959, rue Côté, Montréal.



LA VIE des COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

publiée par les RR. PP. Franciscains du Canada

paraît le 15 de chaque mois, excepté juillet et août, en fascicule de 32 pages.

N.B. Les abonnements commencent en JANVIER.

Prix de l'abonnement: CANADA - - - - \$2.00
AUTRES PAYS - - - - \$2.50

Toute demande de changement d'adresse est accompagnée de la somme de 25 cents.

Directeur: R. P. Adrien-M. Malo, O.F.M.
5750, boul. Rosemont, Montréal 36. Tél.: TU. 6 911

Conseil de direction:

S. E. Mgr J.-C. CHAUMONT, vicaire délégué pour les communautés religieuses.

Mgr J.-H. CHARTRAND, vicaire général d'Ottawa.

M. le Chanoine Cyrille LABRECQUE, directeur de la Semaine Religieuse de Québec.

Secrétariat: 959, rue Côté, Montréal 1. P.Q., Canada.

Téléphone: PLateau 9066*, (local 30) de 2 h. à 5 h. de l'après-midi tous les jours, excepté le samedi et les fêtes.



LES LIVRES

ACCUSÉS DE RÉCEPTION

- Il Cameriere dell'Immacolata nei ricordi dell'armico.* Alba, 1945, 18.5 cm. 125 pp.
- CAYRÉ, F., A.A., *L'Originalité spirituelle du Père d'Atzon.* Paris, Lethielleux, 1952, 21.5 cm. 48 pp.
- DE LANGEAC, ROBERT, *Vous... mes amis.* Paris, Lethielleux, 1952, 18 cm. 199 pp. 465 francs.
- F. ERNEST, É.C., *Mon Cahier marial, centenaire de la proclamation du dogme de l'I.C.* Montréal. Les FF. des Écoles Chrétiennes, 1953, 27.5 cm. 48 pp. ill.
- La Grande mission du diocèse de Saint-Jean-de-Québec.* Saint-Jean, 1953, 15 cm. 48 pp.
- F. MARIE-MAXIMIN, É.C., *Marie, notre vie, notre douceur, notre espérance.* Nicolet, 1953, 20.5 cm. 32 pp.
- Mission de l'Université.* Paris, Lethielleux, 1953, 18.5 cm. 245 pp. 625 francs.
- MOREAU, L.-J., O.P. *Dieu est-il mort?* Paris, Lethielleux, 20 cm. 70 pp. 230 francs.
- PETIT, JEAN. *Le Feu qui descend.* Paris, 19 cm. 150 pp. 440 francs.
- Prêtres d'aujourd'hui.* Montréal, 1953, 19 cm. 213 pp.
- Revue Canadienne (La Nouvelle),* Ottawa, 1953, 22 cm. 76 pp. \$3.00 abonnement annuel.
- THIERRY D'ARGENLIEU, O.P., *Mariale,* Nicolet, 20 cm. 32 pp.
- UNION DES FRÈRES ENSEIGNANTS, *Compte rendu des journées nationales d'études Paris 7, 8, 9 juillet 1953, la vocation du frère enseignant.* Paris 1953, 5 cm. 80 pp.
- VANDEUR, DOM EUGÈNE, *L'Admirable oraison du Te Deum,* 99 pp. — *La Mère de Jésus près de la croix,* 103 pp. — *Les Voies à la fournaise d'amour,* 289 pp. Bruges, Beyaert, 1953.
- VIOLLET, JEAN, *Confidences à un garçon de 13 à 16 ans.* Montréal, Fides, 64 pp. \$0.35.
- Vouloir.* Montréal, 1953, 21 cm. 16 pp. ill.